



VILLE DE SAINT-BASILE  
MRC DE PORTNEUF  
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT  
BASILE**

## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est par les présentes donné par la soussignée :

**QUE** le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors de la séance régulière du conseil tenue le 11<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026, le règlement numéro 06-2026, intitulé :

**« Règlement 06-2026 modifiant le règlement numéro 08-2017 régissant des normes pour les véhicules-restaurants ».**

Toute personne, intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h00 le vendredi, à l'hôtel de ville au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile, ce règlement est également disponible sur le site internet de la Ville : [www.saintbasile.qc.ca](http://www.saintbasile.qc.ca)

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

**DONNÉ** à Saint-Basile, ce 12<sup>e</sup> jour de mai deux mille vingt-six.

---

Manon Jobin  
Directrice des finances  
Greffière-trésorière